



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

des Communautés de communes
de l'Ernée et du Bocage Mayennais

2023-2026



- Accès aux soins
- Prévention en santé
- Santé mentale
- Parcours de santé personnes âgées et/ou en situation de handicap

UN CONTRAT LOCAL DE SANTE SUR L'ERNEE ET LE BOCAGE MAYENNAIS

Un CLS, késako ?

Le Contrat local de santé (CLS) est né de la loi « Hôpital, patients, santé, territoires » du 21 juillet 2009. Conclu entre les collectivités territoriales et l'Agence régionale de santé (ARS), il permet de mobiliser les acteurs locaux et créer des synergies entre eux autour d'un projet commun. Son objectif : réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Le CLS décline au niveau local le Projet régional de santé (PRS) autour de trois thématiques socles :

- prévention, promotion de la santé, santé environnement ;
- accès aux soins, offre de santé, éducation thérapeutique du patient ;
- parcours (personnes âgées, personnes vivant avec un handicap ou un trouble psychique, personnes vivant avec une maladie chronique, personnes en situation de précarité).

Le CLS n'est pas une obligation réglementaire. Il découle de la volonté des collectivités territoriales d'apporter, en lien avec l'ARS, une réponse adaptée aux besoins de santé de leur population.

La démarche d'élaboration

Soucieux notamment du maintien de la démographie médicale, de la réduction des inégalités territoriales de santé et de la qualité de la prise en charge de la santé à tous âges de la vie, le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de l'Ernée et la Communauté de Communes du Bocage mayennais (CCBM) ont décidé de s'engager dans une démarche d'élaboration d'un CLS avec l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire. A travers ce contrat tripartite, les collectivités visent à renforcer leurs actions en matière de santé en prenant en compte les spécificités du territoire, et ce, en cohérence avec les grands principes retenus dans le Projet régional de santé et les autres plans autres plans de santé déployés à différentes échelles (collectivités locales, Département, Etat).

L'élaboration du CLS de l'Ernée et du Bocage mayennais s'est déroulée en trois phases. Elle s'est appuyée sur des groupes de travail, des groupes de discussion composés d'habitants et des entretiens réalisés auprès de signataires et futurs partenaires (MSA, CAF, CPAM, etc.) :

- **Phase 1** (janvier 2022 – mai 2022) → diagnostic territorial
- **Phase 2** (mai 2022 – septembre 2022) → définition des axes stratégiques prioritaires
- **Phase 3** (septembre 2022 – février 2023) → rédaction du plan d'actions



Les enseignements du diagnostic territorial



Une offre en santé insuffisante

- Le sous-dimensionnement de l'offre de soins libérale au regard des demandes et des besoins
- Un manque de places ou de personnel en structures

Un manque de visibilité et de coordination des acteurs, structures et dispositifs

- Un manque de connaissance et de visibilité sur les acteurs, les dispositifs, les associations et services, l'accès aux droits, le transport solidaire, le « sport sur ordonnance » ...
- Un besoin de développer l'interconnaissance entre acteurs
- Une coordination des acteurs à renforcer entre la ville et l'hôpital, les secteurs associatifs et les professionnels de santé...
- Un besoin de repenser les modalités d'information / communication / sensibilisation

Des difficultés d'accès à l'offre et aux droits

- Plusieurs freins ont été soulevés : la mobilité, les lourdeurs administratives, la fracture numérique tant en termes d'accès que d'usage

La prévention / promotion de la santé à valoriser

- Des points ont été mis en exergue :
 - La souffrance psychique
 - Les addictions avec ou sans produits (écrans, alcool, tabac...)
 - Les actions envers les jeunes (réseaux sociaux, méfaits de la sédentarité...)
 - Le maintien de l'autonomie

Le cadre de vie à prendre en compte

- Un territoire marqué par une proportion plus forte de logements insalubres
- L'isolement et l'absence de lien social qui peuvent engendrer de la souffrance psychique
- Plus particulièrement, prendre en compte la santé-environnement : le bruit et son impact, la qualité de la ressource en eau à surveiller, l'alimentation durable...

LES QUATRE AXES STRATÉGIQUES DU CLS

Quatre axes stratégiques ont été retenus pour ce premier CLS, desquels découlent 17 actions.

Axe stratégique 1 : Renforcer l'accès aux soins

Action 1 : Accompagnement de l'exercice coordonné et du travail pluriprofessionnel

Action 2 : Développement de mesures d'attractivité auprès des professionnels de santé formés ou en cours de formation

Action 3 : Information et aide au développement de l'offre de transport sur le territoire

Action 4 : Repérage et accompagnement des publics en situation de précarité pour un meilleur accès aux soins

Action 5 : Sensibilisation des habitants au bon usage du système de santé

Axe stratégique 2 : Renforcer la prévention en santé

Action 6 : Développement d'un réseau coordonné autour de la prévention en santé

Action 7 : Se réapproprier sa santé par l'activité physique

Action 8 : Déploiement d'un ou plusieurs lieux d'accueil de la Maison Des Adolescents sur le territoire du CLS

Action 9 : Amélioration de l'information et de l'accès des jeunes et leurs parents à l'offre de prévention en santé

Action 10 : Mise en place d'interventions de prévention santé des jeunes sur des thématiques ciblées

Action 11 : Favoriser une meilleure qualité de l'habitat

Action 12 : Promotion d'un urbanisme favorable à la santé

Axe stratégique 3 : Améliorer les parcours de santé des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Action 13 : Renforcement de l'information et de la coordination des acteurs

Action 14 : Prévention à destination du public âgé et/ou en situation de handicap et soutien aux aidants

Axe stratégique 4 : Favoriser les actions autour de la santé mentale

Action 15 : Coordonner localement les acteurs en santé mentale

Action 16 : Amélioration de l'information sur la « notion » et sur l'offre en santé mentale

Action 17 : Favoriser le repérage et la prévention du risque suicidaire

Quelques exemples d'actions concrètes...

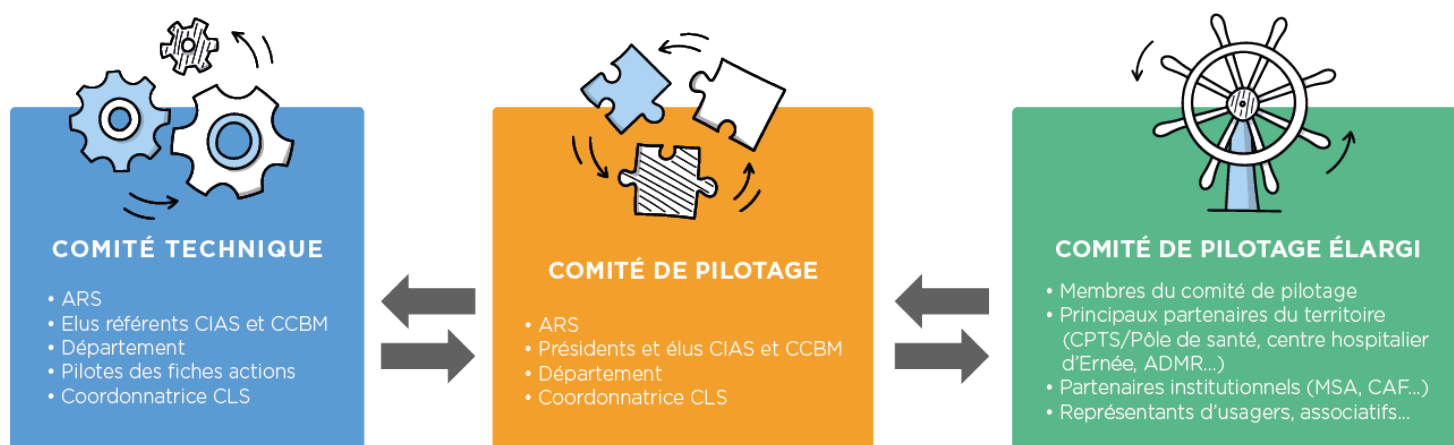
- Réalisation d'une enquête auprès d'anciens internes en médecine ayant réalisé un stage sur le territoire afin de recueillir leur envie d'installation ou non sur le territoire et d'identifier d'éventuels freins à l'installation
- Information auprès des professionnels de santé et des personnes allergiques de l'existence d'un pollinarium sentinelle à Laval et d'une newsletter « Alerte pollens » permettant de disposer d'une information précoce afin de débiter les traitements anti-allergiques préventifs avant les premiers symptômes
- Faire venir les élèves de lycées dans les établissements médico-sociaux du territoire pour leur présenter les différents métiers au sein de la structure, par exemple à travers d'activités intergénérationnelles ou à l'occasion de manifestations comme la semaine du goût... Et ce, pour susciter des vocations dans les métiers du soin et de l'accompagnement.
- Mise en place d'une exposition photo réalisée par le photojournaliste Arnaud Roiné sur la santé mentale et les jeunes à l'automne 2023. Lieux possibles d'exposition : médiathèques, bibliothèques, établissements scolaires...
- Mise en place de temps forts multi-partenariaux en alternance sur l'Ernée et le Bocage Mayennais pour poursuivre la dynamique partenariale et conserver une proximité avec les habitants

MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE

Financement

Pour faire vivre le Contrat local de santé, le CIAS de l'Ernée a recruté une coordinatrice en septembre 2022. Différents partenaires institutionnels ont apporté ou apportent un soutien financier pour l'élaboration du diagnostic territorial et la mise en œuvre des actions qui vont voir le jour tout au long des trois années de ce premier CLS (Agence régionale de santé des Pays de la Loire, Conseil départemental de la Mayenne, Région). Le CLS étant mutualisé sur l'Ernée et le Bocage mayennais, les deux Communautés de communes se répartissent le solde des dépenses de façon proportionnelle au nombre d'habitants.

Gouvernance



Ces trois instances veilleront notamment au suivi et à l'évaluation du CLS.

Suivi et évaluation

Le Contrat local de santé de l'Ernée et du Bocage mayennais fera l'objet de points d'étape annuels afin de rendre compte de son état d'avancement et une évaluation globale sera réalisée à l'issue des trois années, en 2026. Il pourra alors faire l'objet d'une reconduction.